

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

17 - Projet de réorganisation de l'administration

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

La commune de Vire Normandie compte 380 agents.

A la tête de l'administration, la collectivité a mis en place une fonction mutualisée pour le poste de directeur général des services et de directeur du CCAS qui est un établissement public. L'intérêt consiste à créer une porosité et complémentarité entre l'action de la commune et de son CCAS, ce qui contribue à une approche globale de la politique solidarités.

D'autre part, un poste de directeur général adjoint anime un périmètre large, et l'animation de la direction générale se fait en binôme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-17-DE

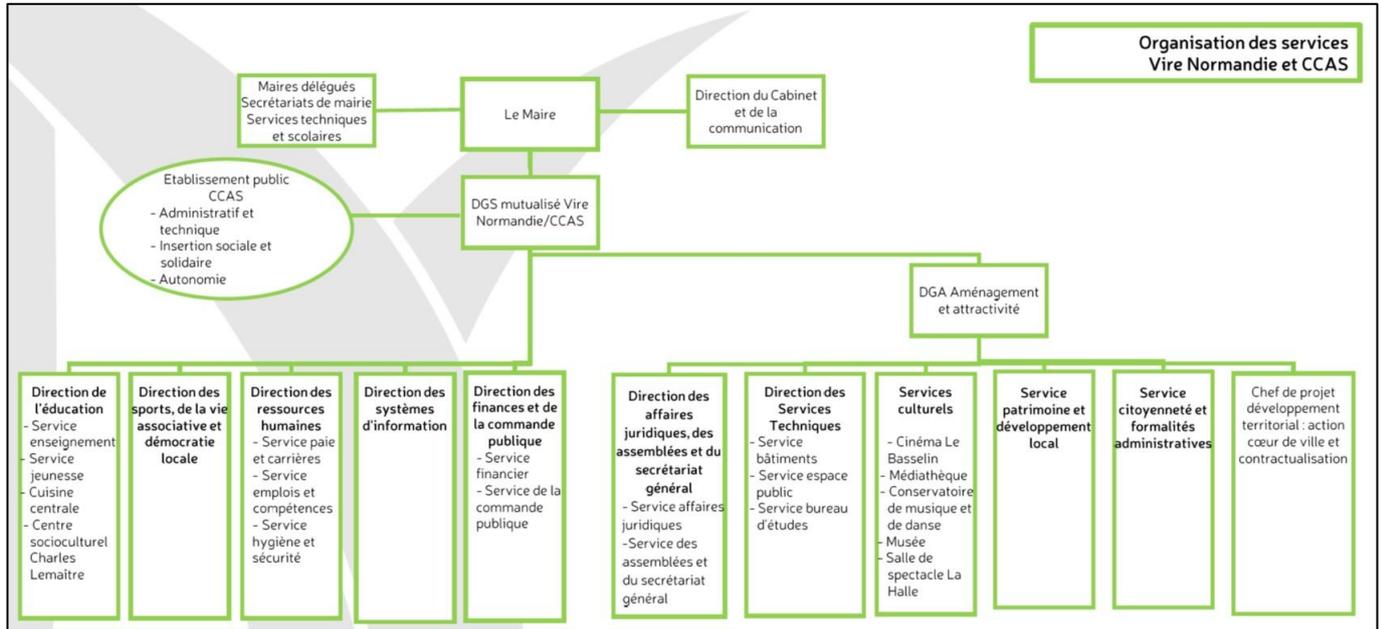
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/17 du 18 décembre 2023 à 20h30





Concernant l'animation managériale, il faut rappeler que la collectivité distingue pour l'heure trois niveaux d'encadrement.

Le comité de direction restreint regroupe 8 cadres (en comptant la direction générale). Il se réunit toutes les deux semaines, les mardis matins.

Composition du CODIR restreint	
Direction générale des services	DGS et DGA
Direction des finances et de la commande publique	Directeur
Direction des systèmes d'information	Directeur
Direction des ressources humaines	Directeur
Direction des services techniques	Directeur
Direction des sports, de la vie associative, de la démocratie locale	Directeur
Direction de l'éducation	Directeur

Le comité de direction élargi se compose de 31 cadres (en comptant la direction générale et en considérant que le DGS et le directeur du CCAS sont une seule et même personne). Il se réunit toutes les 6 à 7 semaines environ (sauf juillet et août), ce qui représente à peu près 7 réunions de codir élargi à l'année.

Composition du CODIR élargi		
Directions et services	Nb d'agents	Poste
Direction générale des services	2	Directeur Général des Services Directrice Générale Adjointe
Direction des finances et de la commande publique	3	Directeur des finances et de la Commande publique Directrice adjointe des finances Responsable du service de la commande publique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/17 du 18 décembre 2023 à 20h30

Direction des ressources humaines	4	Directeur des ressources humaines Directrice adjointe et responsable de la gestion administrative Directeur adjoint en charge des relations sociales, de l'environnement de travail et des projets RH Responsable emplois et compétences
Direction des services techniques	4	Directeur des services techniques Directeur adjoint des services techniques – Responsable de la transition énergétique et des bâtiments Responsable du service Espace public Responsable du bureau d'études
Direction de l'éducation	5	Directeur de l'éducation Responsable de la cuisine centrale Responsable du centre socioculturel Responsable du service jeunesse Responsable du service enseignement
Direction des sports, de la vie associative et démocratie locale	1	Directeur des sports, vie associative et démocratie locale
Direction des systèmes d'information	1	Directeur des systèmes d'information
Direction des affaires juridiques, des assemblées et du secrétariat général	1	Directeur des affaires juridiques, des assemblées et du secrétariat général
Services culturels	5	Directrice de la médiathèque Directrice du cinéma Directrice de la Halle Directeur du conservatoire musique et danse Directrice du musée
Service patrimoine et développement local	1	Responsable du service patrimoine et développement local
Service citoyenneté et formalités administratives	1	Responsable de la politique d'accueil et de la citoyenneté
Etablissement public CCAS	4	Directeur du CCAS Responsable administratif et financier Responsable de l'action sociale Responsable autonomie

Les encadrants du troisième groupe participent aux formations de management, aux temps de cohésion et leurs missions sont reconnues par la collectivité au niveau de leurs situations individuelles et pour leurs trajectoires professionnelles.

Sur le fond, l'animation managériale de la collectivité repose sur les rapports de politiques publiques adoptés par le Conseil municipal le 3 mai 2021, qui constituent des lignes de conduite et des fils rouges indispensables pour l'action quotidienne des agents, tant la question du sens au travail est une priorité absolue pour la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/17 du 18 décembre 2023 à 20h30

Au titre de ces orientations, il a été constaté également que la politique de gestion des ressources humaines est une priorité forte du mandat municipal 2020-2026. Malgré la crise sanitaire Covid19 à compter de mars 2021, de nombreux chantiers ont été conduits, dans les domaines de l’harmonisation des régimes indemnitaires à l’échelle de la commune nouvelle, de l’animation managériale, du temps de travail, de l’action sociale et de la qualité de vie au travail.

Au terme de l’année 2023, certains chantiers n’ont pas trouvé toutes leurs déclinaisons opérationnelles, et d’autres n’ont pas pu être menés jusqu’alors. On peut citer les exemples suivants :

Actions portées dans le domaine de la GRH depuis 2021	Actions complémentaires qui restent à mener
Harmonisation des régimes indemnitaires à l’échelle de VN, et progression des salaires les moins élevés	Travail à mener sur le RIFSEEP. Début de ce travail annoncé à partir de février 2024
Temps de travail, adoption du règlement sur le temps de travail printemps 2022	Mise en place des outils managériaux pour le décompte du temps de travail
Cycle de formation long « animation managériale » en 2022 et 2023	Cycle complémentaire en cours de définition

Ambitions du projet de mandat 2021-2026 dans le domaine de la GRH	Sujets restant à travailler
Une culture managériale commune porteuse de sens	Travailler sur les postures, les pratiques professionnelles, l’utilisation des outils, l’organisation du travail, le respect de l’équilibre vie privée/vie professionnelle
Développer des parcours de formation individualisés	Mise en place d’une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
Développer l’agilité de l’organisation grâce au numérique	Mise en place d’un portail agent Dématérialisation congés, EAE
Lutter contre la fracture numérique en interne	Accompagnement des agents à l’usage et la prise en main des outils numériques

Parallèlement, la crise sanitaire a fortement transformé nos modes de vie, en accélérant la dépendance numérique. Notre dépendance est devenue plus grande.

Les enjeux dans la gestion du SI sont très importants au niveau de notre organisation interne :

- Développement des outils et des moyens (création d’un poste acté au Conseil municipal du 25 septembre 2023),
- Développement des outils de travail à distance et de collaboration,
- Des outils de gestion et de diffusion de la donnée (SIG)
- Accompagnement des usages, d’autant plus dans un contexte de développement de la communication interne par l’Intranet

Par ailleurs, en relation avec une compétence de base de la commune qui est l’éducation, il y a de nombreux enjeux pour construire une offre adaptée à la réussite éducative et aux écoles (favoriser l’Environnement numérique de Travail, mettre en place des actions de préventions dans les usages des jeunes générations).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/17 du 18 décembre 2023 à 20h30

Surtout, les efforts en matière de sécurité doivent être permanents. Et le lien est essentiel entre le Système d'information et les projets de modernisation RH (Portail agent, dématérialisation des congés, des entretiens annuels etc.) et la nécessité de protéger les données dont les données personnelles.

La volonté de continuer à progresser dans ces domaines, de corriger un certain nombre de situations constatées (parfois en raison d'un manque de procédures ou d'alertes automatiques) conduit à proposer la création d'un poste de DGA Modernisation.

Ce poste de DGA Modernisation aura en rattachement hiérarchique la DRH et la DSI. Par ailleurs, il y a un volet « gestion des risques » qui complètera le périmètre de cette DGA (cellule communale de crise, Document d'information communal sur les risques majeurs etc.). Ce volet n'est aujourd'hui rattaché à aucune direction en propre et il n'est pas suffisamment organisé.

Intitulé du poste	DGA Modernisation
Filière, catégorie, type d'emploi	Administrative ou technique, A, emploi permanent
Rattachement hiérarchique	DGS
Domaines d'intervention	Ressources humaines, dialogue social, Système d'information, Gestion des risques
Positionnement	Au sein de la direction générale des services Membre du comité de direction restreint

Les missions de cet emploi :

- Veiller à la mise en œuvre, par les directions qui lui sont rattachées, des plans d'actions qui traduisent les orientations de la collectivité dans ces domaines (RH, numérique et système d'information),
- Développer les missions concernant le pilotage et l'évaluation des domaines concernés en lien avec le DGS et la DGA Aménagement et attractivité,
- Mettre en cohérence les actions de modernisation de l'administration communale et, sous l'autorité du DGS, validez les actions des directions,
- Développer les méthodologies agiles de gestion de projet au service de la coopération entre les directions,
- Veiller à réduire la fracture numérique dans la collectivité et à réduire l'écart entre les utilisateurs aguerris des outils digitaux et ceux qui ne les utilisent pas ou les maîtrisent peu,
- Etre en charge du dialogue social et de la prévention des risques professionnels,
- Participer au comité de direction restreint, au codir élargi et aux instances statutaires

Cette nouvelle organisation a pour objectif de renforcer l'efficacité et la performance de l'administration, alors que les années qui viennent s'annoncent très denses en terme d'action publique locale, que ce soit au niveau des projets d'investissement et de fonctionnement.

Dans le dialogue social, les partenaires sociaux ont exprimé un souhait que la direction générale puisse dégager du temps pour des rencontres directes avec les équipes des différents services.

Par ailleurs, de vrais progrès sont à faire sur les pratiques et postures professionnelles pour faire progresser la collectivité, ceci nécessite de dégager du temps au niveau de la direction générale.

Enfin, alors que les rapports de politiques publiques adoptés en mai 2021 ont été salués comme une vraie avancée pour donner du sens au travail, il est proposé d'actualiser les feuilles de route aux nouveaux enjeux et objectifs dans l'action publique communale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/17 du 18 décembre 2023 à 20h30

Compte tenu de ce qui est exposé ci-dessus, il est proposé de créer un poste de DGA Modernisation, de catégorie A, qui aura en rattachement hiérarchique la direction des ressources humaines et la direction des systèmes d'information. Ce poste sera placé sous l'autorité du directeur général des services. Il vous est proposé d'ouvrir ce recrutement à des personnels contractuels dans le cadre d'un contrat de 3 ans. En effet, la loi élargit les cas de recours au contrat pour occuper à titre permanent des emplois permanents en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux. Il est désormais possible de recruter par contrat sur les emplois de catégories A, B et C (et non plus seulement de catégorie A) lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Ce poste est donc susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, sur la base des articles L332-8, L332-9, L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 05 Décembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 15 décembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent de directeur général adjoint modernisation ouvert sur les grades d'attaché, d'attaché principal, d'ingénieur et d'ingénieur principal à temps complet et d'ouvrir cet emploi à un contrat de 3 ans renouvelable en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux.
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	8
Vote Pour	44	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/17 du 18 décembre 2023 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents: 02

Le 18 Décembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 12 Décembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 12 Décembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/17 du 18 décembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Roselyne DUBOURGUAIS
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/17 du 18 décembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication